



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

concernant l'accident

de l'avion Beech 35 Bonanza HB-ECM

survenu le 31 décembre 1964

sur l'aéroport de Genève

Décision prise par voie de circulation

LA COMMISSION FEDERALE D'ENQUETE SUR LES ACCIDENTS AERONEFS

dans l'affaire
accident de l'avion Beech 35 Bonanza HB-ECM
survenu le 31 décembre 1964
sur l'aéroport de Genève

après avoir pris acte des résultats de la procédure intermédiaire selon l'art.19.2,

et, d'entente avec le Bureau d'enquête, en application de la procédure sommaire selon les art.27 ss. de l'Ordonnance sur les enquêtes en cas d'accidents d'aéronefs du 1^{er} avril 1960,

d é c i d e :

Le rapport d'enquête du 8 janvier 1965, transmis à la Commission le 15 janvier 1965, est approuvé, avec 4 amendements.

Circulation 4/14 février 1965.

RAPPORT D'ENQUETE

concernant la collision au sol
de l'avion de tourisme Beech 35 Bonanza HB-ECM
survenu le 31 décembre 1964
à l'aéroport de Genève

1. ENQUETE

L'enquête préalable a été ouverte le 31 décembre 1964.

La police cantonale genevoise a procédé aux constatations nécessaires.

2. ELEMENTS

21. Pilote de l'avion abordeur Bonanza HB-ECM

Année de naissance 1922

Titulaire de la licence de pilote privé établie le 5 août 1960 et valable jusqu'au 15 novembre 1965 et de la licence restreinte de pilote professionnel délivrée le 30 avril 1961 et valable jusqu'au 28 avril 1965

Expérience de vol env. 270 heures

22. Avions

22.1 Avion abordeur

Immatriculation : HB-ECM

Propriétaires et exploitants : 2 privé (pilote de l'avion)

Type : Beech 35 Bonanza

Poids : 1160 kg

Monomoteur à aile basse en construction métallique; un moteur Continental 185 CV (E-185-1). Train d'atterrissage tricycle escamotable.

Certificat de navigabilité délivré par l'Office Fédéral de l'Air en date du 30 mars 1963 et valable jusqu'au 29 octobre

1965

22.2 Avion abordé

Immatriculation : HB-EKS
[...CE...] Propriétaire : ...Cercle aérophile, Genève...
Exploitant : id
Type : Miles Gemini M 65 IA, année de construction 1947, no 6458
Poids : 1360 kg
Moteurs : Deux moteurs Cirrus Minor de 90 CV.

Monoplan à aile basse, construction en bois. Quadriplace.

Certificat de navigabilité délivré par l'Office Fédéral de l'Air en date du 16 juillet 1964 valable jusqu'au 7 juillet 1965

23. Terrain

Lieu de l'accident : Tarmac devant le grand hangar de l'aéroport de Genève
Coordonnées : 496600/120300/ 425 m/mer

24. Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques n'ont eu aucune influence directe sur l'incident.

Il y avait de la neige tassée et fortement gelée au sol.

3. RECIT DES FAITS

Le 31 décembre 1964 à env. 1410 HEC le pilote voulut faire un vol avec son avion Bonanza HB-ECM, qui en ce moment se trouvait devant le grand hangar de l'aéroport de Genève. Sur le même tarmac, quelques mètres plus à gauche était stationné l'avion Miles Gemini HB-EKS. Le pilote, après avoir bloqué les freins de parc, mit en marche son moteur et le laissa tourner pour le réchauffer. Au bout d'un certain temps, le Bonanza HB-ECM commença à se déplacer en décrivant un virage à gauche. Le pilote essaya avec les freins d'arrêter ce virage mais en

vain. Voyant venir la collision avec l'avion Miles Gemini HB-EKS, il coupa son moteur, mais il était déjà trop tard. Le Bonanza HB-ECM entra en collision avec le Miles Gemini HB-EKS et l'hélice encore lancée frappa plusieurs fois dans l'aile de celui-ci. De plus l'aile droite du Bonanza heurta le carénage du moteur droit du Miles Gemini qui fut cabossé.

Lors du constat établi immédiatement par les soins des organes de la police cantonale, un brigadier put établir qu'il existait une fuite importante de fluide hydraulique dans le système de frein du train droit du Bonanza HB-ECM et qu'à l'endroit où le pilote avait actionné ce frein, il y avait au sol une tache d'huile hydraulique dans la neige tassée.

L'examen technique effectué ultérieurement par la maison Pilatus permit de constater que le cylindre hydraulique du frein droit était cassé.

4. DOMMAGES

41. Personne n'a été blessé.

42. Avion Bonanza HB-ECM : L'avion abordeur a l'aile droite et les pales d'hélice endommagées.

Les dégâts sont estimés à env. 4-6000 francs (env. 10 % de la valeur de l'avion)

43. Au sol : L'avion abordé Miles Gemini HB-EKS a l'aile droite endommagée et le carénage du moteur droit cabossé.

Les frais de remise en état sont estimés à Fr. [...CE...] ...11'000.- environ. ...

5. DISCUSSION

Le système hydraulique du frein droit a dû lâcher durant le réchauffage du moteur, et le déblocage de la roue droite en a été la conséquence. Le pilote a bien remarqué que son avion ne [...CE...] tenait plus sur place, mais il a tout d'abord pensé qu'il s'agissait d'un fonctionnement inégal des freins, et il a essayé de le combattre en actionnant la pédale correspondante. Ce n'est qu'au moment où il s'est rendu compte

[...CE...] que le frein droit ne fonctionnait plus, qu'il a coupé son moteur, mais alors il était déjà trop tard pour éviter la collision.

6. CONCLUSIONS

L'accident est dû au fait qu'à la suite d'une rupture dans le système hydraulique du frein du train droit, l'avion s'est mis en mouvement pendant le réchauffage du moteur et est entré en collision avec un autre avion garé sur l'aire de stationnement avant, que le pilote ait réussi à reprendre la maîtrise de sa machine.

Berne, le 8 janvier 1965

L'enquêteur